

1. Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/128/T/2022-2023 pour :
Lot 1 : Les travaux de construction de 6 salles de classe de l'ECOFO NYARUKERE
Lot 2 : Les travaux de construction de 6 salles de classe, un bloc latrine à 4 box et un bloc Administratif à BIBARE

Date de publication : ...6.../...6.../ 2023

Date d'ouverture des offres: 26.../...6.../ 2023

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune ISARE invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour :

Lot1 : Les travaux de construction de 6 salles de classe de l'ECOFO NYARUKERE

Lot 2 : Les travaux de construction de 6 salles de classe, un bloc latrine à 4 box et un bloc Administratif à BIBARE

2. La Commune vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaire. La Commune ISARE à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour :

Lot1 : Les travaux de construction de 6 salles de classe de l'ECOFO NYARUKERE

Lot 2 : Les travaux de construction de 6 salles de classe, un bloc latrine à 4 box et un bloc Administratif à BIBARE

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lots.

Lot1 : les travaux de construction de 6 salles de classe de l'ECOFO NYARUKERE

Lot 2 : Les travaux de construction de 6 salles de classe, un bloc latrine à 4 box et un bloc Administratif à BIBARE

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier pour chaque lot**

NB : Chaque candidat peut être soumissionnaire de deux lots mais ne peut être qu'attributaire d'un seul lot

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune ISARE

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte YV 65 ouvert à la Poste ISARE au nom de la commune ISARE

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 16/6/2023 à partir de 10h00.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre **une garantie bancaire de soumission de deux millions cinq cent mille (2 500 000 FBU) de francs burundais pour chaque lot. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.**

12. Les offres doivent être soumises à la commune **ISARE**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 26/6/2023 à 10 heures 30 minutes**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 26/6/2023 à 10 heures 30min. La liste de présence signée par les soumissionnaires présents ou leurs représentants doit être annexée au procès-verbal d'ouverture des offres et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché.
2. Caution de soumission suivant le modèle du DAO.
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, **le montant est d'au moins équivalent à quatre-vingt (80) millions de francs burundais.**

4. Statuts du soumissionnaire (personnel morale)
5. Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR)
6. Numéro d'identification fiscale (NIF)
7. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins de trois (3) mois
8. Adresse fixe et connue du soumissionnaire
9. Registre de commerce (copie)
10. Attestation de non redevabilité en originale de l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité
11. Acte d'engagement signé
12. En cas de groupement d'entreprises :
 - ❖ Une procuration autorisant le signataire de la soumission à signer au nom du groupement
 - ❖ Un accord d'association notarié entre tous les membres du groupement
13. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté **deux (2) marchés de travaux analogues** et présenter des procès-verbaux de réception provisoires/définitives délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

Le personnel aligné :

-**Un Ingénieur** ayant le niveau minimal d'**Ingénieur civil ou industriel** dans le domaine du BTP, d'au moins **trois (3) ans** d'expérience dans le même domaine en tant qu'Ingénieur et ayant conduit au moins **deux (02) chantiers de construction et/ou de réhabilitation d'infrastructures (analogues)** ; un seul ingénieur est accepté comme encadreur pour tous les travaux.

- **un Chef de chantier** ayant le niveau minimal de **Technicien A2** dans le domaine du BTP, d'au moins **trois (3) ans** d'expérience dans le même domaine en tant que technicien A2 et ayant conduit au moins deux(02) **chantiers de construction et/ou de réhabilitation d'infrastructures (analogues)** en qualité de **chef de Chantier** ou de **conducteur de travaux**.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de disponibilité et un chiffre d'affaire d'au moins cent millions (100 000 000 FBU) de FBU au cours des trois dernières années (2020-2021-2022).

Fait à ISARE le 02/06/2023

**Administrateur Communal et Personne
Responsable des Marchés Publics**

NIYONKURU Gilbert

